

Le 10 novembre 2023

DROIT DE GRÈVE ATTAQUÉ ; MOBILISATION ENCLENCHÉE

**GRÈVE
20 NOVEMBRE**



L'offensive se concrétise. Les pouvoirs publics entendent définitivement entériner l'attaque contre notre droit de grève, initiée par le sénateur Capo-Canellas au printemps dernier.

Ce principe de déclaration préalable que souhaite instaurer l'administration, en superposition de l'actuel service minimum, constitue une entrave sans précédent et unique, de notre droit constitutionnel.

L'UNSA-ICNA l'affirme sans détour : les conséquences seraient désastreuses pour le corps des ICNA.



Sans surprise, aucune garantie n'a encore été accordée...

Plus grave, le syndicat majoritaire choisit de ne pas communiquer sur ce point, et les ICNA ne sont même pas informés de ce qu'il défend en leur nom.

C'est désormais à l'ensemble des ICNA de prendre conscience des enjeux autour de cette attaque, de se mobiliser pour défendre ce droit essentiel et outil de négociation indispensable au progrès social.

Nos anciens avaient su conquérir ce droit pour faire du corps des ICNA ce qu'il est aujourd'hui. Statut, conditions de travail, effectifs, retraites, mobilité... les choses seraient bien différentes si un droit de grève effectif n'avait pas existé. Les dirigeants politiques ou de la DGAC l'avouent eux même. Sans cet élément déterminant, les rapports de force futurs seront constamment en défaveur des ICNA.

Voulons-nous déjà capituler ?

L'UNSA-ICNA, fidèle à ses engagements, entend défendre le droit de grève des ICNA et appelle à une première mobilisation le 20 novembre.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr